

Texte 1

La noblesse picarde

... Les Créquy étaient princes de Polx ; ils possédaient dans la province des biens considérables : en 1689, leurs terres dans l'étendue des baillages d'Amiens, Montdidier et Péronne étaient évaluées à 583 097 livres. C'était peu encore au domaine de la maison des Chaulnes. Le frère d'Albert de Luynes, Honoré d'Albert de Cadenet, épousa en 1620 l'héritière de l'ancienne maison d'Ailly. Cet heureux mariage lui rapporta en guise de dot la baronnie de Picquigny, les titres et les privilèges du vidame d'Amiens, plus de 1 100 fiefs et 80 terres à clocher. Au total, les biens de la famille dans la province valaient, selon un inventaire de la fin du siècle (1701) 1 486 000 livres. L'autorité politique du lieutenant général... reposait ainsi sur une puissante assise financière et seigneuriale.

P. Deyon, *Amiens, capitale provinciale au XVIIe siècle*, Mouton.

Texte 2

Les ouvriers du textile

... Les rares papiers signalés aux inventaires (*après décès des ouvriers en laine*) ne parlent que de rentes dues, et surtout de petites obligations (*dettes*) ; jamais de maison, jamais une mine de terre, jamais une verge de vigne. Les richesses des ouvriers beauvaisiens se réduisirent à peu de chose : leurs hardes, leurs outils, leurs pauvres meubles, leurs bras et leurs enfants, qu'ils faisaient filer ou peigner dès l'âge de sept ans.

P. Goubert, *Beauvais et le Beauvaisis de 1600 à 1730*, S. E. V. P. E. N. 1960.

Texte 4

De même qu'il a condamné la Révocation, Vauban ose dire à Louis XIV :

«... Par toutes les recherches que j'ai pu faire, depuis plusieurs années que je m'y applique, j'ai fort bien remarqué que, dans ces derniers temps, près de la dixième partie du peuple est réduite à la mendicité... ; que, des neuf autres parties, il y en a cinq qui ne sont pas en état de faire l'aumône à celle-là, parce qu'eux-mêmes sont réduits, à très peu de choses près, à cette malheureuse condition ; des quatre autres parties qui restent, les trois sont fort malaisées et embarrassées de dettes et de procès ; et que, dans la dixième, où je mets tous les gens d'épée, de robe, ecclésiastiques et laïques... les bons marchands, les bourgeois rentés... on ne peut pas compter sur 100 000 familles et je ne croirais pas mentir, quand je dirais qu'il n'y en a pas 10 000 petites ou grandes, qu'on puisse dire être fort à leur aise... »

Vauban, *Projet d'une Dîme royale*, éd. par E. Coornaert, Alcan.

Vauban a rédigé une grande partie de son texte dès 1698, mais le livre n'a paru, sans permission royale naturellement, qu'en 1707,